



Bulletin

OTIF Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires
Zwischenstaatliche Organisation für den internationalen Eisenbahnverkehr
Intergovernmental Organisation for International Carriage by Rail

131^e année
N°3/2023

Bulletin des
transports
internationaux
ferroviaires

ACTUALITÉS OTIF

- 3 Au Sommet du Forum international des transports
- 3 La 137^e session du Comité administratif
- 4 Rencontre de haut niveau pour le trafic euro-asiatique
- 5 Déménagement vers des locaux temporaires
- 5 Visite de courtoisie
- 6 Coopération avec l'Union postale universelle

COTIF

- 6 Notifications dépositaires

TRANSMETTRE ET RAYONNER

- 7 Documents de transport multimodal négociables, le Groupe de travail de la CNUDCI
- 7 Un après-midi de transmission
- 8 WG TECH 50 : les chiffres clés

ÉVOLUTION DU DROIT FERROVIAIRE OTIF-COTIF

- 9 L'utilisation d'un langage inclusif à l'OTIF

TECHNIQUE FERROVIAIRE

- 10 Résultats de la 15^e session de la Commission d'experts techniques et programme de travail

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS

- 13

ÉDITORIAL

Chères lectrices, chers lecteurs

Ces dernières semaines, le déménagement temporaire du Secrétariat de l'OTIF dans le cadre de la rénovation du siège situé Grypnehübelweg a pris une place de premier plan. Au début du mois d'août, le temps est enfin venu d'emménager dans les locaux à Gümligen.

Grâce à la bonne préparation et à la grande implication du département de l'administration et des finances, ainsi qu'à la participation active de l'ensemble du personnel, tout s'est déroulé comme prévu et sans encombres. Ce n'était pourtant pas chose faite : il a fallu se débarrasser de quantités considérables d'anciens documents et d'objets d'ameublement superflus ou défectueux, mais uniquement après les avoir examinés minutieusement. Le déménagement impose également de se serrer un peu pour les deux prochaines années puisque l'espace disponible à Gümligen est bien plus restreint.

Les activités n'ont toutefois pas cessé pendant le déménagement. Vous trouverez dans ce nouveau numéro du Bulletin davantage de détails sur d'autres événements importants, comme par exemple la 50^e réunion du Groupe de travail permanent sur la technique et l'histoire de celui-ci.

J'aimerais en particulier attirer votre attention sur l'article relatif au langage inclusif. Les locaux de l'OTIF ne sont pas les seuls à devoir être modernisés : la langue juridique doit l'être également. Il reste à voir quels domaines concrets du droit de l'OTIF seront concernés par ce changement, et dans quelle mesure.

Bonne lecture !

Wolfgang Küpper
Secrétaire général



Hans Erni, fresque murale, environ 20 m², 1965, entrée du Secrétariat.

AU SOMMET DU FORUM INTERNATIONAL DES TRANSPORTS

M. Jochen Conrad, chef du département des marchandises dangereuses, a assisté, en tant que suppléant du Secrétaire général de l'OTIF, au Sommet du Forum international des transports (FIT) 2023 qui s'est tenu à Leipzig du 24 au 26 mai 2023 sous la présidence du Royaume-Uni.

Le thème du sommet cette année était le rôle des transports

pour des économies durables. Concrètement, la réduction des émissions de dioxyde de carbone dans le secteur des transports était au centre des discussions.

Il est à noter qu'une table ronde ministérielle spéciale s'est tenue au sujet de la guerre en Ukraine. Une partie des discussions s'est concentrée sur la reconstruction de l'infrastructure après la guerre et les

pays participants se sont engagés à soutenir le rétablissement des liaisons de transport internes et externes de l'Ukraine.

À l'issue du Sommet, 36 États membres ont signé une déclaration commune et la présidence du Sommet du FIT a été transférée par le Royaume-Uni à la Lituanie pour l'année 2024.



LA 137^e SESSION DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Le Comité administratif de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) s'est réuni pour sa 137^e session fin mai 2023.

Lors de cette session de printemps, le Comité a examiné et approuvé le rapport d'activité 2022. Le rapport est disponible sur le site Internet de l'OTIF (https://otif.org/fr/?page_id=222).

Le Comité administratif a également approuvé les budgets prévisionnels 2023 et 2024 révisés.

Enfin, il a approuvé un certain nombre de décisions importantes

dans le domaine des ressources humaines.



RENCONTRE DE HAUT NIVEAU POUR LE TRAFIC EURO-ASIATIQUE

Lundi 19 juin 2023, une délégation de l'Administration nationale des chemins de fer chinoise (NRA) s'est rendue au siège de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) à Berne. Cette rencontre avait pour but d'échanger notamment sur les derniers développements survenus au sein de la NRA et de l'OTIF.

Dans le cadre du mémorandum d'accord signé en 2016, les deux institutions étaient convenues de coopérer sur les grands enjeux du trafic ferroviaire euro-asiatique tels que la connectivité, l'interopérabilité et le développement du transport ferroviaire international entre l'Asie et l'Europe.

Le directeur de la NRA, M. Fei Dongbin, et le Secrétaire général de l'OTIF, M. Wolfgang Küpper, ainsi que leurs équipes ont également pu échanger sur l'éventuelle adhésion de la Chine à l'OTIF.

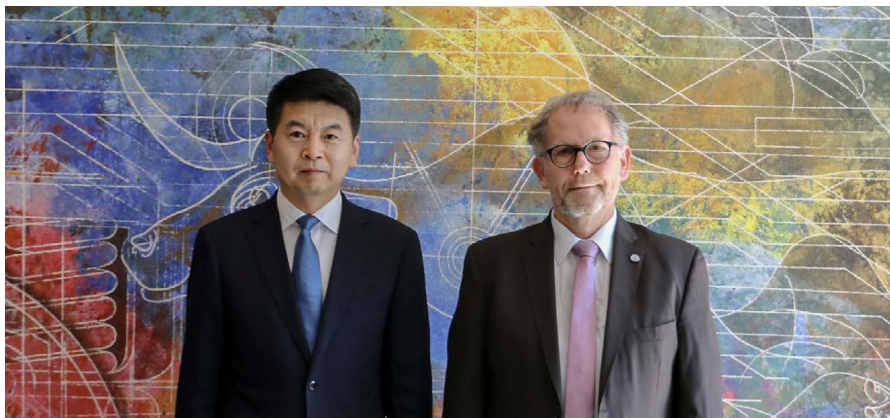
Le Secrétariat se félicite d'une telle rencontre qui constitue un rendez-vous important pour la coopération avec la République populaire de Chine.

Le mémorandum d'accord signé en 2016 définit les modalités de la coopération entre l'OTIF et la NRA et plus précisément :

- 1. la réalisation d'échanges en termes de réglementation portant sur les transports ferroviaires directs, les normes techniques ferroviaires, le tracé des corridors de transport, etc. ;**
- 2. la promotion du recours à la lettre de voiture commune CIM/SMGS pour les transports ferroviaires directs entre l'Asie et l'Europe avec l'étude des problèmes qu'il soulève et la recherche de**

solutions à ces problèmes ;

- 3. l'examen des problèmes posés par l'exploitation de trains de marchandises sino-européens et la recherche de solutions à ces problèmes. Les termes de cette coopération s'inscrivent dans le cadre du grand projet chinois « Belt and Road ». En effet, le développement et l'amélioration du transport ferroviaire entre l'Asie et l'Europe sont des éléments-clés pour faire revivre le réseau des routes de la soie au bénéfice de l'ensemble des pays concernés.**



DÉMÉNAGEMENT VERS DES LOCAUX TEMPORAIRES

Cet été 2023, les équipes du Secrétariat de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) ont consacré du temps à trier, ranger et vider les bureaux en vue du déménagement prévu début août.

En effet, lors du dernier trimestre 2023, les travaux de rénovation du bâtiment du siège de l'OTIF vont débiter et se poursuivront jusqu'au premier semestre 2025.

Le bâtiment du siège de l'OTIF à Berne a été construit dans les années 1960 et inauguré en 1966. Depuis plus de 50 ans, le bâtiment n'a connu aucune rénovation majeure. C'est après avoir exploré différentes options de relocalisation de l'Organisation que la solution de rénover l'ensemble du bâtiment et sa structure a été choisie.

Aujourd'hui l'adresse des locaux temporaires du Secrétariat de l'OTIF est la suivante : Worbstrasse 201, 3073 Gümligen, Suisse.

À noter que l'adresse postale de l'Organisation elle-même demeure inchangée : Gryphenhübelweg 30, 3006 Berne. Les numéros de téléphone du personnel restent également inchangés.



VISITE DE COURTOISIE

Nouvellement nommée ambassadrice d'Ukraine en Suisse, M^{me} Iryna Venediktova s'est rendue au siège de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) pour une visite de courtoisie le 7 juin 2023.

Après s'être présentés l'un à l'autre,

M^{me} Venediktova et M. Küpper, Secrétaire général de l'OTIF, ont échangé sur le droit ferroviaire et son application en Ukraine. Cet échange s'est déroulé avec la guerre en toile de fond.

M. Küpper a présenté l'Organisation et a insisté sur la valeur ajoutée que représente le choix d'appliquer la

Convention relative aux transports internationaux ferroviaires (COTIF) et notamment les Règles uniformes concernant le contrat de transport international ferroviaire des marchandises (RU CIM).

Le Secrétaire général se félicite de cette visite.

COOPÉRATION AVEC L'UNION POSTALE UNIVERSELLE

M. Masahiko Metoki, directeur général de l'Union postale universelle (UPU), et M. Wolfgang Küpper, Secrétaire général de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF), se sont réunis au siège de l'OTIF le 28 juin 2023.

Messieurs Metoki et Küpper avaient déjà eu l'occasion de se rencontrer en janvier 2022 lors d'un entretien à distance.

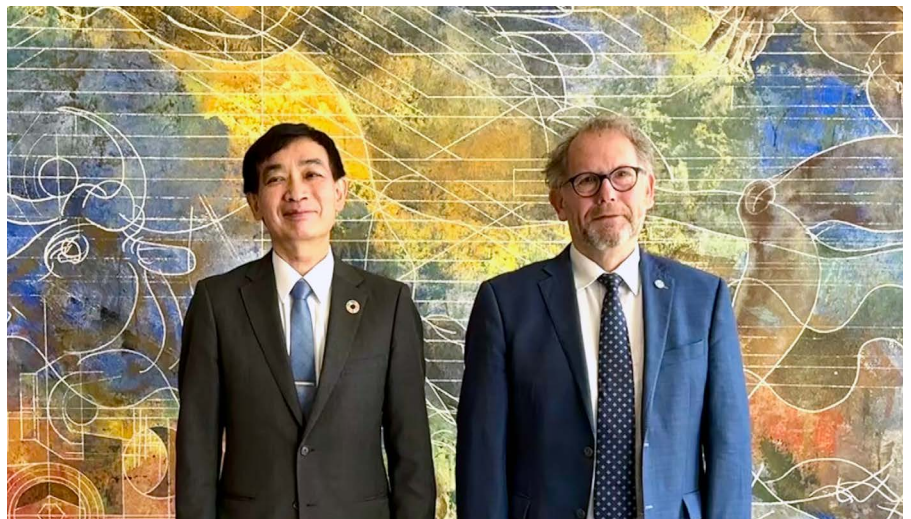
Ce mercredi 28 juin 2023, la réunion avait pour but de s'entretenir au sujet des domaines de coopération actuels tels que définis dans un mémorandum d'accord signé en 2018. A été évoquée en premier point la collaboration relative aux moyens des services partagés. Puis les participants ont échangé sur le développement des envois de colis

postaux par le rail entre la Chine et l'Europe.

Enfin, des domaines de coopération futurs ont été envisagés.

Le Secrétaire général se félicite de

cette visite et remercie vivement le directeur général de l'UPU, M. Masahiko Metoki, pour la qualité de leur discussion et pour la collaboration durable des deux organisations internationales situées à Berne.



NOTIFICATIONS DÉPOSITAIRES

Depuis la mi-mars 2023 ([Bulletin 2/2023](#))

NOT-23015	13.7.2023	Dispositions adoptées par la Commission d'experts techniques en sa 15 ^e session des 13 et 14 juin 2023
NOT-23014	30.6.2023	Rectificatif à l'édition applicable depuis le 1 ^{er} janvier 2023 du RID (annexe de l'appendice C à la Convention)

DOCUMENTS DE TRANSPORT MULTIMODAL NÉGOCIABLES, LE GROUPE DE TRAVAIL DE LA CNUDCI

Le Groupe de travail VI « Documents de transport multimodal négociables » de la Commission des Nations unies pour le droit commercial international (CNUDCI) s'est réuni du 8 au 12 mai 2023 à New-York aux États-Unis d'Amérique. Son objectif est de préparer un instrument international sur les documents de fret négociables qui serait applicable parallèlement aux conventions de transport sous-jacentes.

Mandaté par la Commission ad hoc sur les questions juridiques et la coopération internationale, le Secréariat de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) suit avec attention le sujet et les travaux du Groupe de travail VI. Ainsi le chef du département juridique du Secréariat de l'OTIF, M. Aleksandr Kuzmenko, a assisté à la session d'automne 2022 à Vienne et à celle de printemps 2023 à New-York.

L'enjeu pour le Secréariat est de s'assurer, au bénéfice du secteur du rail, qu'un nouvel instrument juridique pour les documents de transport multimodal négociables n'entre pas en conflit avec les dispositions des Règles uniformes concernant le contrat de transport international ferroviaire des marchandises (RU CIM).

UN APRÈS-MIDI DE TRANSMISSION

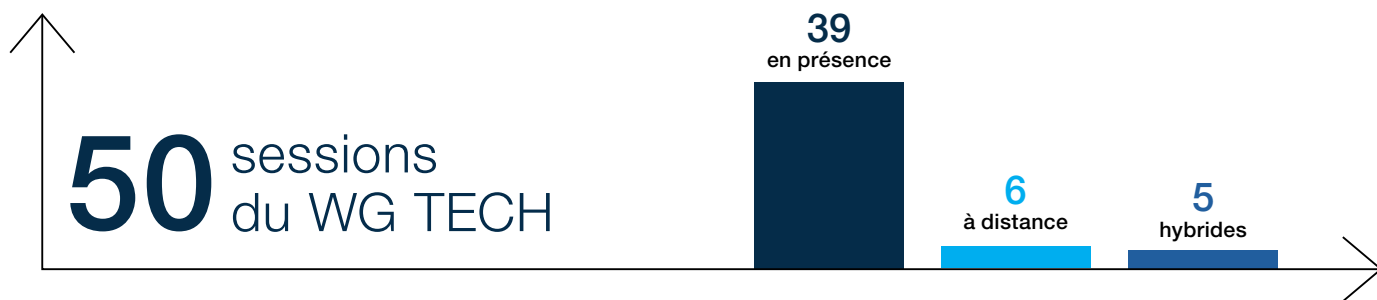
Le 20 juin 2023, le Secrétaire général de l'OTIF, M. Küpper, et les chefs des départements des marchandises dangereuses et de l'interopérabilité technique, MM. Conrad et Leermakers, ont reçu un groupe de 11 stagiaires de l'Office fédéral allemand des chemins de fer (EBA) basé à Bonn (Allemagne).

À la demande de cette délégation de stagiaires, MM. Küpper, Conrad et Leermakers ont présenté l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) et ses activités. Quel rôle revêt l'OTIF ? À quoi servent les règles uniformes d'interopérabilité technique ? Pourquoi et comment s'élaborent les règles pour le transport des marchandises dangereuses ?

etc. sont autant de questions auxquelles les stagiaires ont reçu des réponses.

Les participants se félicitent d'un tel moment de transmissions et de partage des savoirs.





LIEUX DE RÉUNION ET PRÉSIDIENCES

PRÉSIDIENCES :

Suisse 38x
 Royaume-Uni 10x
 Allemagne 1x
 Secrétariat de l'OTIF 1x



Première réunion
14 et 15 novembre 2006

7 et 8 septembre 2023
 50^e réunion du WG TECH à Berne

Présidents

Marcel Hepp (CH), Roland Bacher (CH), Michael Schmitz (DE), Christophe Le Borgne (CH), Vaibhav Puri (GB)

340

délégués et déléguées ont participé à au moins une session.

TOP 3 du nombre de participations

2
 Roland Bacher (CH)
 30 sessions

1
 Milan Popović (RS)
 41 sessions

3
 Rocco Cammarata (IT)
 27 sessions

RÉSULTATS CLÉS

14 PTU

2 annexes aux RU ATMf

révision intégrale des RU ATMf

1 nouvel appendice à la COTIF (appendice H – RU EST)

4 annexes aux futures RU EST

L'UTILISATION D'UN LANGAGE INCLUSIF À L'OTIF

Tels sont la langue et le langage ; ils accompagnent presque tous les aspects de nos vies. D'un côté, ils expriment les évolutions historiques ; de l'autre, ils influencent inconsciemment les locuteurs et locutrices dans leur manière de penser et peuvent ainsi consolider les structures sociales, les rôles sociaux et les clichés.

La langue n'est pas un objet fixe et rigide. Au contraire, elle évolue sans cesse, telle un organisme vivant, et s'adapte aux modes, aux évolutions sociétales et aux mentalités de l'époque.

Depuis quelque temps déjà, la poursuite de l'égalité des sexes et des chances est un mouvement fort dans nos sociétés. Il est donc logique d'en voir des répercussions sur nos modes d'expression et l'utilisation d'un langage inclusif et non discriminatoire est de plus en plus réclamé. Comme l'OTIF, nombre d'États membres et d'organisations internationales

réagissent et introduisent des règles pour l'emploi d'un langage inclusif.

C'est à sa 4^e session en avril 2021 que le Groupe de travail d'experts juridiques (prédécesseur de la Commission ad hoc sur les questions juridiques et la coopération internationale) a inscrit la question du langage inclusif dans son programme de travail, à l'initiative des États membres. Celle-ci a été régulièrement discutée depuis. À sa 2^e session, la Commission ad hoc a pris une première décision pour l'utilisation générale d'un langage inclusif et pour la préparation de lignes directrices.

Concernant les textes juridiques de l'OTIF, il a été décidé de se limiter dans un premier temps « aux dispositions des instruments juridiques relevant du droit institutionnel contraignant et non contraignant qui s'adressent à des personnes physiques ou se réfèrent à des rôles, fonctions ou

postes spécifiques ». Par la suite, le département de la traduction du Secrétariat de l'OTIF a rédigé des lignes directrices trilingues pour l'utilisation d'un langage inclusif, qui ont été présentées à la Commission ad hoc à sa 4^e session.

La consultation finale des États membres sur ces lignes directrices est en cours et se conclura fin septembre. Nous espérons pouvoir vous proposer dans l'un des prochains numéros du Bulletin le lien vers cet instrument trilingue pour un traitement égalitaire des sexes par le langage.

Avec ces lignes directrices, l'OTIF s'inscrit dans l'esprit du temps et se présente comme une organisation moderne où l'égalité des droits et des chances revêt une importance capitale, et passe aussi par la langue.

Joana Meenken

RÉSULTATS DE LA 15^e SESSION DE LA COMMISSION D'EXPERTS TECHNIQUES ET PROGRAMME DE TRAVAIL

La Commission d'experts techniques (CTE) s'est réunie pour sa 15^e session les 13 et 14 juin 2023 à Berne, au format hybride. Présentation des résultats et décisions de la session, ainsi que du programme de travail de la CTE.

31 États membres de l'OTIF étaient présents ou représentés à la 15^e session de la CTE. L'Union européenne était représentée par la Commission européenne. Des déléguées et délégués de l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer, de la Communauté européenne du rail (CER), de l'Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD) et de l'Union internationale des chemins de fer (UIC) ont également participé. Sur invitation, Israël a participé en tant qu'observateur, dans le cadre du projet EUMedRail. La CTE a élu à l'unanimité le Royaume-Uni, en la personne de M. Vaibhav Puri, à la présidence de la session.

Adoption de dispositions contraignantes

Révision de la PTU GEN-E concernant les qualifications et l'indépendance des organismes d'évaluation

La CTE a adopté une version entièrement révisée de la PTU GEN-E, dont les exigences s'appliquent aux organismes d'évaluation réalisant des évaluations aux fins de l'admission technique dans le cadre des RU ATMF. La révision proposée de la PTU GEN-E améliorera la clarté et la structure des dispositions, en précisera le champ d'application, en particulier en lien avec le droit de l'UE, et les alignera sur les dernières dispositions applicables de l'UE. À sa date d'entrée en vigueur, la PTU révisée remplacera la PTU GEN-E du 1^{er} décembre 2011.

Révision de la PTU GEN-G concernant une méthode de sécurité commune pour l'évaluation et l'appréciation des risques

La CTE a également adopté une version révisée de la PTU GEN-G. Les changements en élargiront le champ d'application pour inclure les évaluations des risques concernant les systèmes de gestion de la sécurité relevant des RU EST. La PTU révisée s'appliquera dès son entrée en vigueur aux fins des RU APTU et ATMF, mais ne s'appliquera aux fins des RU EST que lorsque celles-ci seront entrées en vigueur. À sa date d'entrée en vigueur, la PTU révisée remplacera la PTU GEN-G du 1^{er} janvier 2014, telle que modifiée en dernier lieu le 1^{er} décembre 2016.

Révision de la liste des documents techniques figurant à l'appendice I à la PTU ATF concernant les applications télématiques au service du fret

L'appendice I à la PTU ATF comporte des références et introduit des modifications à des documents techniques qui incluent des codes logiciels nécessaires pour l'échange d'informations et la mise en œuvre harmonisée des dispositions de la PTU ATF. Il est régulièrement mis à jour suivant une procédure convenue entre l'Agence de l'UE pour les chemins de fer et le Secrétariat de l'OTIF.

Notification des dispositions contraignantes adoptées

À la suite de leur adoption par la CTE, toutes les modifications aux PTU ont été notifiées par le Secrétaire général aux parties à la COTIF dans la notification dépositaire NOT-23015 du 13 juillet 2023. La notification dépositaire et les documents adoptés sont disponibles sur le site Internet de l'OTIF sous : [Activités > Interopérabilité technique > Notifications > 2023](#). Sous réserve des conditions mentionnées dans la notification dépositaire, les PTU révisées entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Points relatifs à l'approbation de guides et recommandations non contraignants

Rapport d'avancement sur la rédaction et la mise à jour des guides d'application des PTU

La CTE a examiné un rapport d'avancement sur la mise à jour des guides d'application. Elle a de plus approuvé les guides d'application révisés de deux PTU :

- la PTU concernant les wagons de marchandises, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022 (PTU Wagons),
- la PTU concernant le bruit du matériel roulant, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2021 (PTU Bruit).

Les guides d'application sont élaborés sur la base des guides d'application des STI publiés par l'Agence de l'UE pour les chemins de fer. Les ajouts pertinents pour l'application des PTU apparaissent dans des rectangles bleus et expliquent les différences entre les PTU et les STI.

Tous les guides d'application des PTU sont publiés sur le site internet de l'OTIF sous : [Textes de référence > Interopérabilité technique > Prescriptions et autres règlements](#) (dans la colonne de droite).

Points pour discussion

Rapport d'avancement sur l'élaboration des annexes aux RU EST (appendice H à la COTIF)

En 2018, la 13^e Assemblée générale a adopté le nouvel appendice H à la COTIF (RU EST). Celui-ci énonce les principes généraux et les responsabilités en matière de sécurité pour l'exploitation des trains en trafic international. En application de l'article 34, § 2, de la COTIF, deux tiers des États membres doivent approuver la décision de l'Assemblée générale avant que les RU EST puissent entrer en vigueur.

L'Assemblée générale a recommandé que la Commission d'experts techniques prépare des projets d'annexes aux RU EST avant même que celles-ci n'entrent en vigueur. Ces projets pourront ensuite être adoptés sans délai par la Commission d'experts techniques une fois les RU EST entrées en vigueur.

La CTE a discuté des développements concernant l'élaboration des annexes aux RU EST.

La CTE a en outre examiné le projet d'annexe C concernant la

procédure de certification de la sécurité. L'objectif de cette annexe est d'harmoniser la procédure de délivrance de ces certificats ainsi que leur teneur de manière à faciliter l'acceptation mutuelle des résultats des évaluations de la conformité entre les autorités de certification de la sécurité visées à l'article 5, § 3, des RU EST. La CTE ne pourra adopter les annexes que lorsque les RU EST seront entrées en vigueur.

Accorder une place plus importante aux dispositions concernant les véhicules adaptés à la libre circulation et à l'exploitation générale en trafic international

Le WG TECH a analysé la faisabilité de l'élaboration de PTU, ou de parties de PTU, spécifiques consacrées aux véhicules pouvant être utilisés librement en trafic international.

La CTE 15 a accueilli favorablement les analyses et a demandé au WG TECH de prendre en compte les conclusions de ces analyses dans la préparation des modifications à la PTU Wagons et à la PTU LOC&PAS.

Prochaines étapes de la veille et de l'évaluation de la mise en œuvre des RU APTU et ATMF

La première étape de la veille et de l'évaluation de la mise en œuvre des RU APTU et ATMF a porté sur les tâches des États parties. La CTE en a passé en revue les résultats en 2022. La deuxième étape devrait permettre de mieux comprendre comment, dans la pratique, les organismes d'évaluation et les autorités compétentes appliquent les règles et procédures d'évaluation dans le champ d'application de la COTIF. Elle devrait aussi permettre de jauger de la pertinence de la

conformité aux PTU en ce qui concerne l'autorisation d'utilisation en trafic national dans les États parties. La CTE a discuté et est convenue de quatre questionnaires à cet effet. Le Secrétariat enverra ces questionnaires à leurs destinataires respectifs et pourra les compléter le cas échéant par des discussions bilatérales.

Point sur le futur système de communication mobile pour le ferroviaire (FRMCS) et sur sa pertinence pour l'OTIF

La CTE a pris note des développements relatifs aux spécifications du FRMCS et a reconnu la rapidité des évolutions technologiques et les questions de compatibilité future avec les systèmes de signalisation existants.

Programme de travail de la CTE pour 2023-2024

La CTE a discuté de son programme de travail pour la période à venir, lequel doit être examiné dans le contexte du programme de travail 2022-2023 de l'OTIF. Elle a également fait quelques suggestions pour la préparation du programme de travail 2024-2025 de l'OTIF.

Pour la 16^e session de la Commission d'experts techniques, il a été demandé au Secrétariat de préparer, en coordination avec le WG TECH :

- des propositions pour la révision des PTU, et en priorité des PTU qui concernent l'admission et l'utilisation des wagons ;
- des propositions de mise à jour des guides d'application des PTU ;
- si possible, un rapport d'avancement sur l'élaboration des annexes aux RU EST,

en particulier concernant la méthode de sécurité commune pour la surveillance devant être appliquée par les autorités de surveillance ;

- un rapport d'avancement sur la veille et l'évaluation de la mise en œuvre des RU APTU et ATMF.

Prochaine session

En 2024, la CTE 16 se tiendra au format hybride les 11 et 12 juin à Berne.

Tous les documents pour la session sont disponibles sous : [Activités > Interopérabilité technique > Commission d'experts techniques](#)

[> Documents de travail > 2023.](#)

La liste de toutes les décisions prises par la Commission d'experts techniques à sa 15^e session est disponible sur le site Internet de l'OTIF sous : [Activités > Interopérabilité technique > Commission d'experts techniques > Décisions.](#)

Département de l'interopérabilité technique

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS 2023/2024

DATE	RÉUNION	ORG.	LIEU
7 novembre	Événement spécial Anniversaires « Les RU CIM et RU CIV : Retours d'expérience et perspectives. »		Berne - Suisse
7-9 novembre	Commission ad hoc sur les questions juridiques et la coopération internationale, 5 ^e session		Berne - Suisse
14-15 novembre	Groupe de travail WG TECH. 51 ^e session	Ministère des transports du Royaume-Uni	Londres Royaume-Uni
20-24 novembre	16 ^e session du Groupe de travail permanent de la Commission d'experts du RID		Royaume-Uni
29-30 novembre	138 ^e session du Comité administratif		Berne - Suisse

ÉVÉNEMENTS AVEC LA PARTICIPATION DE L'OTIF EN 2023/2024

DATE	RÉUNION	ORG.	LIEU
25-26 septembre	Forum sur les transports durables mondiaux	*	Pékin - Chine
26-27 octobre	4 ^e Forum de Tbilissi « Route de la Soie »	**	Tbilissi - Géorgie
17-19 octobre	Commission pour le droit des transports de l'OSJD dans le domaine des prescriptions pour le transport de marchandises dangereuses	OSJD	Varsovie - Pologne
6-10 novembre	14 ^e session du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses (WP.15)	CEE-ONU	Genève - Suisse
7-8 novembre	Groupe d'experts du transport de marchandises dangereuses de l'UIC	UIC	Sopron - Hongrie
7-9 novembre	Commission des infrastructures et du matériel roulant	OSJD	Varsovie - Pologne (RÉUNION À DISTANCE)
14-17 novembre	77 ^e session du Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2)	CEE-ONU	Genève - Suisse
21-22 novembre	Comité pour l'interopérabilité et la sécurité ferroviaires (RISC)	Commission européenne	Bruxelles - Belgique

* Centre des savoirs et de l'innovation sur les transports durables mondiaux ; ministère des transports de la République populaire de Chine

** Ministère géorgien de l'économie et du développement durable ; ministère géorgien des affaires étrangères

ÉVÉNEMENTS AVEC LA PARTICIPATION DE L'OTIF EN 2023/2024

DATE	RÉUNION	ORG.	LIEU
27-28 novembre	10 ^e Réunion annuelle des organisations internationales	OCDE	Paris - France
30 novembre	Atelier de retour d'expérience sur la révision des STI	ERA	Valenciennes - France
27 novembre - 6 décembre	63 ^e session du Sous-comité d'experts du transport des marchandises dangereuses de l'ONU	CEE-ONU	Genève - Suisse
7 février	Atelier de retour d'expérience sur la révision des STI	ERA	Valenciennes - France
13-16 février	Groupe de travail sur l'annexe 2 au SMGS « Dispositions pour le transport de marchandises dangereuses »	OSJD	Varsovie - Pologne
21-22 février	Comité pour l'interopérabilité et la sécurité ferroviaires (RISC)	Commission européenne	Bruxelles - Belgique



Chères lectrices, chers lecteurs,
Pour vous abonner au Bulletin des transports internationaux ferroviaires, la publication trimestrielle de l'OTIF, prière de bien vouloir envoyer un e-mail à l'adresse suivante : **media@otif.org**
Il est également possible de consulter le Bulletin sur le site internet de l'OTIF **www.otif.org**, sous l'onglet « Médias ».

Merci pour votre fidélité et bonne lecture !
La rédaction du Bulletin